

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 03 novembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/590

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 03 novembre 2022 de l'entreprise EMERIC Jean-Marc sise 92 impasse des Tamaris à – 83790 – PIGNANS,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à procéder à la pose d'un échafaudage afin d'effectuer des travaux de rénovation au n° 12 place des Écoles pour le compte de Monsieur FERRERO Jean-Pierre, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pour les besoins du chantier, le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule devant le n° 12 place des Écoles sans gêner la circulation.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 14 novembre au mercredi 30 novembre 2022 inclus.

Article 4 :

La signalisation éventuelle de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par le pétitionnaire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 03 novembre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

